

## **REBILLARD Guy**

21 ans

Né le 22 septembre 1933 à Bénouville Domicilié à Le Plessis-Hébert Célibataire

Médaille militaire à titre posthume

**Mort pour la France** 

1955

Le 28 juin 1954, Guy Rebillard est appelé à l'activité militaire. Affecté au 5e régiment d'infanterie, il fait ses classes en Allemagne pendant quatre mois. Le 13 octobre, il débarque à Tunis (Tunisie) où il rejoint le lendemain, le 3º bataillon du 51º régiment d'infanterie. Le 24 mai 1955, il fait mouvement sur El-Milia (Algérie). Le 22 août, il est tué au combat¹.

Le 25 août, il est inhumé provisoirement à Constantine<sup>2</sup>. Sa dépouille mortelle est rapatriée et repose au cimetière de sa commune de résidence.

Inscrit sur le monument aux morts du Plessis-Hébert et sur le mémorial des civils et militaires du Calvados morts pour la France en Indochine-Corée-Afrique du Nordopérations extérieures à Caen.

## Guy Rebillard a obtenu la citation suivante:

« Soldat énergique et courageux, a participé depuis octobre 1954 à toutes les opérations de maintien de l'ordre auxquelles a pris part sa compagnie en Tunisie et Algérie. Le 22 août 1955 à El-Milia (Algérie) a été grièvement blessé au cours d'un engagement au corps à corps avec des rebelles dissimulés dans les fourrées. Est décédé des suites de ses blessures<sup>3</sup>. »

## Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Soldat énergique et courageux, a participé depuis octobre 1954 à toutes les opérations de maintien de l'ordre auxquelles a pris part sa compagnie en Tunisie et Algérie. Le 22 août 1955 à El-Milia (Algérie) a été grièvement blessé au cours d'un engagement au corps à corps avec des rebelles dissimulés dans des fourrés. Est décédé des suites de ses blessures. A été cité sans Croix de guerre<sup>4</sup>. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> SHD, CAPM, bureau des correpondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 53-270-1951

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Télégramme du 23 août 1955 envoyé par le commandant du 3° bataillon du 51° régiment d'infanterie, conservé par la mairie du Plessis-Hébert.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, citation à l'ordre de l'armée à titre 172 posthume, extrait de la décision n°27 publiée au BODMR n°26 du 27 septembre 1956.